Bolle 44 N° 7

Introduction

aux

Deux Livres des Machabées

Traduction française du XIII. siècle.

THÈSE

écrite pour obtenir le diplôme de Docteur

et

présentée à la Faculté de Philosophie de Göttingen

par

Hermann Breymann

de Brunswick.

Göttingen 1868.

Quand on ose, pour la première fois, livrer au public un travail, qu'il soit grand ou petit, on pourrait être tenté à s'imputer à mérite ce qu'il peut y avoir de bon ou de valable. Mais d'aucun temps, je crois, n'est-il plus à propos de se rappeler le vers du poête:

Bedenke wie du wenig bist
Und was du bist, das bist du andern schuldig.

De tous ceux que je devrais nommer ici comme ayant droit à ma reconnaissance, c'est surtout M. L. Lemcke, professeur ordinaire à l'université de Giessen, qui, dès le commencement de mes études, a toujours eu pour moi un soin vraiment amical et paternel; il ne s'est jamais lassé

de m'aider et de me soutenir de ses conseils. Je suis heureux de pouvoir lui témoigner ici mon respect sincère, ma profonde et invariable reconnaissance.

Introduction

aux deux Livres des Machabées.

§. 1. Description du manuscrit original contenant la traduction des deux livres des Machabées.

§. 2. Quelques remarques sur l'époque où fut écrite la traduction des deux livres des Machabées.

§. 3. Méthode que le traducteur a suivie dans son travail.

§. 4. Formes grammaticales de la traduction.

1. Orthographe et dérivation.
2. Dialecte auquel cette traduction appartient.
3. De l'accent.
4. Tableau sommaire des flexions.

§. 1.

Description du manuscrit original contenant la traduction des deux Livres des Machabées.

Les Deux Livres des Machabées, jusqu'à ce jour inédits, font l'objet du travail qu'on va lire. Ils se trouvent, avec les Quatres Livres des Rois, dans un manuscrit unique et précieux, appartenant aujourd'hui à la bibliothèque Mazarine. Étant d'une époque plus reculée, les livres des Rois ont, à cause de leur ancienneté même, déjà été publiés en 1841 par M. Le Roux de Lincy qui les a fait suivre d'un fragment de Moralités sur Job et d'un choix des sermens de Saint Bernard.

Avant de devenir la propriété de la bibliothèque Mazarine, le manuscrit original des Quatre Livres des Rois et des Deux Livres des Machabées, dit manuscrit des Grand-Cordeliers de Paris, in-folio, parchemin, avait appartenu à l'abbaye de Longchamp, près Paris,

d'où il passa à l'abbaye des Cordeliers de la même ville. Plus tard, vers la fin du siècle dernier, il fut déposé à l'hôtel de ville et enfin donné par la municipalité à la bibliothèque nommée ci-dessus.

Deux copies en ont été faites: l'une exécutée par Sainte-Palaye on par son ordre, forme un volume in-4° sur papier; il porte à présent le numéro fonds Mouchet 9 et contient 1° les Quatre Livres des Rois; 2° les Deux Livres des Machabées. Sur le folio primo recto on lit: „Mouchet 9. Ancienne traduction française des quatre livres des Rois et des deux livres des Machabées. — Copie sur le manuscrit des grands Cordeliers de Paris; in-folio, parchemin.“ [1])

„L'autre copie faite par Barbazan, littérateur du XVIII. siècle, porte le numéro F. 4. B. L. des manuscrits conservés à la bibliothèque de l'Arsenal. C'est un volume grand in-4° sur papier, de 560 pages, et de 4 feuillets préliminaires. Sur le recto du troisième de ces feuillets on lit la note suivante:

Préface ou Notice de ce Manuscrit.

„„ Ce manuscrit est très-prétieux; on ne connoît que cet exemplaire qui est dans la bibliothèque des RR. PP. Cordeliers de Paris. C'est un grand in-folio écrit sur vélin, à deux colonnes. Le caractère est au moins du XII. siècle. Les titres, qui sont en lettres unciales, annoncent une très-haute antiquité: ces caractères ont été abandonnez dans le XII. siècle.“ “ [2])

---

1) Le Roux, Quatre Livres des Rois; Introduct. p. L.

2) v. Le Roux, Introduct. p. LI. — Fallot p. 467.

A peu près depuis 1789, le manuscrit original était regardé comme perdu et l'on prétendait même qu'il avait été transporté en Russie [1]). Ce n'est que vers 1840 qu'il fut retrouvé à la bibliothèque Mazarine par Le Roux de Lincy qui avait été autorisé à visiter les différentes bibliothèques de Paris pour y chercher d'anciens textes en langue vulgaire. Comme ce savant a déjà donné la description du manuscrit dont il s'agit mieux que je ne pourrais le faire moi-même, je me contenterai de citer ici ce qu'il dit à ce sujet: „Cest un volume petit in-folio, en vélin, écrit avec beaucoup de soin, sur deux colonnes. Il est composé de 194 feuillets et recouvert d'une ancienne reliure de bois, couverte de vélin, en assez mauvais état. Sur le premier feuillet se trouve une lettre ornée d'une miniature d'environ six centimètres. Au bas de ce feuillet, on lit: „Ex bibliotheca fratrum minorum magni conventus Parisiensis 1717" (les Cordeliers de Paris) et plus bas, écriture du XII. siècle: „Le Beuf."

On voit, sur le dernier feuillet verso, des notes de différente nature, qui ne manquent pas d'intérêt. Ce sont d'abord quelques vers écrits sans aucune séparation, et formant trois lignes et demie, dans le caractère courant de la première moitié du XIV siècle; voici ces vers:

---

1) Roquefort, État de la poésie française aux XII^e^ et XIII^e^ siècles p. 42, note 2. — Raynouard, Choix des poésies originales des troubadours VI. p. 410. „Il existe deux copies de ce manuscrit dont l'orginal n'est plus en France. — Hist. Littér. de la France tome XIII. p. 13.

Quant voy la glay meure
Et lo rosier espanir
Et par la bele verdure
La rosée resplendir,
Lors sospir
Por celi que tant desir
Et aym las! utre mesure ;
Tut ensi cume l'arsure
Fet quant qu'ele ataint bruir
Fait mun vis taindre et palir
Sa simple regardéure
Qui à cuer me vient ferir
Pur faire [1])

Ezopocosu quiramu mo.

On voit, au bas du feuillet, ces mots d'une autre main, aussi du XIV. siècle:

Madame Blanche [2])
Madame suer Blanche, fille du roy de France
Blanche

Haute valeur
... quant yver frait et brise li rosoiniol chantant
Main et soir de bien.

Ce fragment d'une autre chanson est de la même main qui a écrit le couplet cité précédemment.

---

1) Ces vers forment le premier couplet d'une chanson de Raoul de Soissons, ami de Thibaut, roi de Navarre qui lui donne le titre de Sire de Vertus. — On trouve cette chanson dans le manuscrit 7222, et t. II, p. 45 du recueil publié par Mr. Auguis, intitulé: Les Poètes français. Paris 1824. — 6 vol. in 8°. —

2) C'est la dernière fille du roi Philippe le Long, qui fut religieuse au convent de Longchamp et y mourut en 1358.

Au haut de chaque feuillet on lit, en lettres uncia-les, à l'encre rouge: „Li Livres des Rois. La marge de presque tous les feuillets est couverte de rubriques; elles indiquent le sujet de chaque chapitre et le nom des auteurs cités dans un commentaire qui accompagne cette traduction, surtout dans les premiers livres.“ [1])

Voici les remarques que j'ai encore à faire à propos de ce qu'on vient de lire. M. Le Roux voyant au haut du dernier feuillet le chiffre 194, et n'ayant pas examiné de près les Livres des Machabées, devait croire que le manuscrit était en effet composé de 194 feuillets. Mais il n'en est pas ainsi. Car dans neuf différents feuillets des Livres des Machabées on a répété deux fois le chiffre du feuillet précédent (ainsi notre texte porte deux fois 164 bis . 167 bis . 172 bis . 173 bis . 182 bis . 183 bis . 191 bis . 192 bis . 193 bis) de sorte qu'en réalité le manuscrit entier n'est pas composé de 194, mais de 204 feuillets. Comme les Livres des Rois se terminent au verso du cent cinquante-quatrième feuillet, il en reste cinquante pour les Machabées.

Une autre différence c'est que la marge, dans les Livres du Machabées, n'est pas, comme dans les Livres des Rois, couverte de rubriques indiquant le sujet de chaque chapitre; il n'y a presque pas d'additions au texte, point de paraphrase.

Je dois faire observer en dernier lieu que, pour faciliter l'étude et la recherche des formes grammaticales, j'ai divisé tout le texte en chapitres et versets selon la Vulgata, de sorte que, A et B indiquant le premier et

1) Le Roux, Introduct. p. XLV.

le second livre, les chiffres romains I. II. etc. renvoient le lecteur aux chapitres, et les chiffres arabes 1.2.3 etc. aux versets. Mais si, en beaucoup de cas, je n'ai donné qu'un seul chiffre dans „l'Introduction," ce chiffre renvoie à ceux qui se trouvent au haut de chaque page du texte; il indique en même temps le commencement d'un page du texte imprimé et d'une des quatre colonnes d'un feuillet. Les cinquante feuillets dont notre texte est composé, nous donnent donc 198 (la traduction se termine déjà au *recto* du 50^{e} feuillet) colonnes et autant de pages imprimées.

§. 2.

Quelques Remarques sur l'époque où fut écrite la traduction des Deux Livres des Machabées.

Quand les Livres des Machabées ont-ils été composés? M. Le Roux, à propos des Livres des Rois, fait remarquer que le texte qui nous en est parvenu doit être écrit dans la seconde moitié du XII. siècle au plus tard, puisque selon les règles de paléographie, c'est à ce siècle qu'appartient le caractère particulier de mettre sur l'**u** un on deux accents[1]), de confondre les deux **v** par la complication de leurs branches[2]), de n'employer que

---

1) L'**u** chargé d'un on de deux accents annonce le XI^{e} siècle, la fin de celui qui précède ou le commencement de celui qui suit. V. Dom Mabillon, Nouveau traité de poléographie II. p. 288.

2) „Les deux v, bien distingués durant le IX. siècle, furent au XII. siècle, confondus par la complication de leurs branches, laquelle leur donna la figure du double w." Dom Mabillon, l. c. p. 283.

peu d'abréviations et de se rapprocher dans la forme de l'écriture de celle appelée gothique, mais qui ne l'est pas encore.

Pour les Livres des Machabées, je dois dire d'abord que la forme de l'écriture est presque la même, avec cette différence que les lettres sont un peu plus petites et que l'encre n'est pas tout-à-fait si noire; outre cela, l'**u** n'y est jamais surmonté d'accents. Connaissant très-peu la paléographie je n'ose porter un jugement sur la date à laquelle le texte des Livres des Machabées a été écrit; je n'ose décider s'il faut l'attribuer au milieu ou à la fin du XIII. siècle. Cependant, il me paraît probable que le manuscrit a été exécuté à l'époque même, à laquelle appartient le langage des Machabées, c'est-à-dire à l'époque comprise entre 1230 et 1250.

Le langage des Livres des Rois, au contraire, est antérieur à l'époque où le manuscrit, a été écrit; il en est séparé par un espace de 50 ans au moins.

Le dialecte des deux traductions n'est pas le même; les livres des Machabées sont écrits dans le dialecte de Bourgogne, mais ils sont mélangés surtout de formes Normandes (v. plus bas §. 4. No. 2.) C'est ce qui a porté M. Fallot (p. 468) à croire que la traduction des Livres des Machabées a été faite à la suite de celle des Livres des Rois par *un même copiste* qui par habitude y aurait introduit des formes de la première. Mais ce qu'il y a de contraire à cette supposition c'est que 50 à 60 ans au moins séparent ces deux ouvrages et que l'**u**, dans notre texte, n'est plus jamais surmonté d'accents. Si le même copiste avait fait les deux traductions, l'une

à la suite de l'autre, et s'il avait introduit dans la seconde quelques unes des formes normandes qu'il avait vues dans la première, on y devrait trouver aussi quelques exemples de l'**u** surmonté d'accents ou du moins, l'emploi qu'on fait de l'accent dans la seconde, ne devrait pas tant différer de celui qu'on en fait dans la première.

Les formes grammaticales elles-mêmes de notre texte nous livrent le moyen de déterminer approximativement à quelle époque il faut attribuer le langage dont on s'est servi dans cette traduction. Les livres des Machabées ont été traduits:

1° *Avant la fin du XIII^e siècle, parceque*

a) on fait encore, pour la troisième personne du pronom personnel, la distinction de *li*, rég. ind. des verbes, et de *lui*, rég. des prépositions; ce n'est que vers la fin du XIII^e siècle qu'on se mit à confondre ces deux formes (v. p. 57.)

b) *ung* qui est introduit dans le dialecte de Bourgogne vers la fin du XIII^e siècle, ne se voit pas dans les Livres des Machabées. (v. p. 47.)

2° *avant 1250, parceque*

a) on ne commence à se servir du rég. indirect lui (troisième personne de pronom personnel) pour les *deux* genres que dans la 2^e moitié du XIII^e siècle; les Livres des Machabées emploient ce pronom *au masculin seulement* (v. p. 58.)

b) *ceaus*, dans notre texte, a remplacé *cels*, plur. rég. du pronom démonstratif. Ce fléchissement de **l** en **u** a lieu vers le milieu du XIII^e siècle. (v p. 62.)

c) *auquant*, dans les Livres des Machabées, a toujours gardé son acception primitive de *quelques*: ce mot la perd vers 1250 déjà et ne se dit qu'en parlant de personnages inconnus, de gens de rien (v. p. 65.)

d) Les Livres des Machabées, comme les textes du milieu du XIII[e] siècle en général, ne font plus toujours la distinction du sujet et du régime au pluriel (v. p. 49 No. 2.)

e) Dans la seconde moitié du XIII[e] siècle, *fas*, première personne du présent indicatif de faire, est remplacé par *fais*. Mais, dans les Livres des Machabées, *fas* est la seule forme qu'on emploie (v. p. 74, la remarque.)

3° *après 1220, parceque*

la bonne forme de Bourgogne avant 1220 pour le féminin régime est *does* (deux); les livres des Machabées ne l'ont plus; ils emploient déjà *dous* en ce cas (v. p. 55.)

4° *après 1230, parceque*

a) *que*, singulier du pronom relatif peut être à la fois sujet masculin et sujet féminin, depuis 1230 à peu près. C'est ainsi qu'on le remarque dans notre texte (v. p. 63.)

b. *ies*, deuxième personne du singulier du présent de l'indicatif du verbe estre, primitivement forme de Picardie, est admis dans le dialecte de Bourgogne dès le second quart du XIII[e] siècle. (v. p. 71, remarque 1[ère].)

Pour finir, nous dirons que le langage des Livres

des Machabées est de l'époque comprise entre 1230—1250, et que, probablement, le manuscrit a été exécuté au même temps.

§. 3.
Méthode que le traducteur a suivie dans son travail.

La méthode qu'on a suivie dans la traduction des Livres des Machabées et des Livres des Rois n'est point la même. Il y a des différences qu'il est bon de constater et de mettre en évidence.

Pour les Quatre Livres des Rois, le texte de la Vulgata n'a pas toujours servi de modèle au traducteur qui „dans certains passages s'est visiblement écarté de cette version et en a préféré une plus ancienne, qui doit être celle qu'on connaît sous le nom de „Versio italica," dont quelques fragments sont seuls parvenus jusqu'à nous. De même, dans plusieurs endroits, il a substitué les Paralipomènes au livre des Rois, en ayant soin de l'indiquer dans des rubriques placées à la marge" (v. M. Le Roux, Introduct. p. CXIX.) Le traducteur des Livres des Rois a altéré bien des passages; il s'est permis des additions et des omissions soit qu'il voulait faire comprendre des passages qui pouvaient présenter quelque obscurité aux lecteurs, soit qu'il voulait éviter les répétitions fréquentes du texte latin.

Le traducteur des Livres des Machabées a suivi une marche différente. Il a eu devant lui le texte de la Vulgata et il l'a traduit mot pour mot, témoin les premiers versets du premier chapitre: 1° Et factum est postquam percussit Alexander Philippi Macedo (qui

primus regnavit in Graecia, egressus de terra Cethim) Darium Regem Persarum et Medorum. — 2° Constituit proelia multa et obtinuit omnium munitiones et interfecit reges terrae. — 3° Et pertransiit usque ad fines terrae et accepit spolia multitudinis gentium, et siluit terra in conspectu ejus. — 4° Et congregavit virtutes et exercitum fortem nimis et exaltatum est et elevatum cor ejus. 5° Et obtinuit reges gentium et tyrannos et facti sunt illi in tributum. 6° Et post haec decidit in lectum et cognovit quia moreretur.

En comparant à ces quelques vers la traduction française, on s'apercevra qu'elle est la reproduction fidèle du texte latin[1]). Le traducteur est allé plus loin encore; il a répété et imité en français certains passages latins jusqu'à les rendre obscures, p. ex.:

A. IV. 53 (Livre premier, chapitre quatrième, verset 53e): Super altare holocaustarum novum=sur l'autier des sacrifices novel. —

B. III. 19: Accinctaeque mulieres ciliciis pectus=et les femmes caintes de cilices lor pis.

B. III. 4: Praepositus templi constitutus = provoz del temple establi.

B. X. 10: Nunc autem de Eupatore, Antiochi filio, quae gesta sunt narrabimus = ores de Eupator, fil de Antiocho le felon que li avint vos dirons.

---

1) „Celuy qui a traduit les deux livres des Machabées n'a pas suivi exactement le texte latin." C'était là l'opinion de Barbazan; v. sa note qui précède la copie qu'il avait faite du manuscrit original. (numéro F. 4. B. L. des manuscrits conservés à la bibliothèque de l'Arsenal, à Paris.)

A. I. 57: Quinto et quadragesimo et centesimo anno = au quint et al quarantisme e al centisme an.

A. I. 4: Et congregavit exercitum fortem nimis = et assembla grant force trop.

B. VI. 23: Et secundum sanctae et a Deo conditae legis constituta = e solonc la sainte et de Deo faite lei les establisemenz (v. la remarque faite à ce vers dans les Notes critiq. et explic.) —

Plusieurs locutions latines en ont suggéré de semblables au traducteur français, p. ex.: movere seditionem = esmovoir trayson B. IV. 30; — In ore gladii = en la boche de s'espée A. V. 28; Definire apud se = establir od soi A. I. 65. — Elegerunt magis = esleurent meauz A. I. 65. —

Le traducteur a employé *une* fois le „style direct" où le latin a la „ style indirect. " B. II. 3: dicens hortabatur ne legem amoverent a corde suo: Je vos amoneste que la loy de Deu ne se perde de vos cuers.

Le „venumdati sunt" de la Vulgata (A. I. 16) n'a probablement pas été bien compris; car ces mots sont rendus par: e ne dotèrent de faire toz maus = ils ne craignirent pas, idée différente de celle exprimée par le texte latin.

Les additions que le traducteur s'est permises, ont peu de valeur; le nombre n'en est pas considérable.

A. I. 54: „as ydoles" est ajouté; „e vindrent a eaus" de même.

A. II. 13: „ni volons plus vivre" ne se trouve pas dans le texte latin.

A. II. 64: „car quant vos averez fait co que vos est comande de par nostre seignor“ est une addition.

A. XV. 11. „e Triphon s'en foi“ manque dans la Vulgata. —

Le second livre se termine par ces mots que le traducteur a cru devoir ajouter pour justifier l'ordre des temps mal suivi par l'historien des Machabées: „Et plus n'en dirrons ores. Car en celui desus avons dit co que en cestui avons laissé. Ci finist le second liveres des Machabes.“ —

Voici, en dernier lieu, les omissions qu'on remarque dans le cours des Livres des Machabées.

A. II. 18: après le mot *roi* il y a encore dans le texte latin: et amplificatus auro et argento et muneribus multis.

A. II. 19 — 24: ces vers n'ont pas été traduits.

A. II. 41: après *od eaus*, on lit en latin: et non moriemur omnes sicut mortui sunt fratres nostri in occultis.

A. X. 30: la fin de ce vers manque.

A. X. 86—89: manquent.

A. X. 34 et *B. VII. 9 — 13*; ces vers manquent tout-à-fait.

§. 4.

Formes grammaticales de la traduction.

1. Orthographe et Dérivation.

L'orthographe des Livres des Machabées, comparée à celle des autres productions littéraires de ces temps

reculés, mérite d'être appelée régulière et uniforme en général. Signalons cependant ici quelques légères différences qu'on rencontre souvent dans le même mot. Il arrive qu'un mot présente, quelquefois sur la même page, deux, trois manières de s'écrire: comenca p. 2, commance 1; commence 1. destruement 9; destrument 9; destruiment 48. — fere 6; faire 6. — giter 116; gitier 12; gyter 99; geter 99; — espoanteus 128; espanteus 128; espaventoz 118, espoenter 114.

La même irrégularité existe pour l'orthographe des noms propres qui bien souvent sont écrits de plusieurs manières p. ex. Jamnia 38; Jampnes 24; — Nabuteiz 62; Nabathey 23; — Carnaymh 33; Carnaym 36; Bethoron 17; Betoron 18.

Remarquons maintenant en particulier les formes des mots données dans notre texte, pour déterminer ensuite dans quel dialecte cette traduction a été composée.

A. Consonnes.

1. **d**, **g**, **v** à la fin d'un mot, se changent généralement en **t**, **c**, **f**: il deffent 159; veillart 137. 140. quant 116. 117. 133. — grant 141. — sanc 115. recoif 118; gref 143 (cf. Wackernagel, Altfr. Lied. Basel 1846. p. 128.)
2. **s** se trouve pour **c**: ses 2; se 137;
3. **c** „ „ „ **s**: facons 23; ces 74; cens=sans 9.
4. **n** final est souvent remplacé par **m**: selom 2. 10. flum, flom 20 (v. *Diez*, Gr. I. 200) quant à **l'm** de flexion des verbes v. p. 69 et 70.

5. **c** latin devant **a** devient **ch**: chay = cadere 1. chandelabres = candelabrum 3; chaitivite = captivitas 5.
6. Notre texte met des consonnes simples où le français actuel a des consonnes doubles: doner 2. 18. nomer 17; gitier 12; soner 27; combatre 3; emenerent 4; comander 6. 7. (mais commandement p. 6.) comencer 2. (mais commence 1) adresces 16; (cf. to adress, angl.) persone 140; metre 13. — des consonnes doubles se trouvent encore dans deffendre 6 deffirent 13. et dans quelques autres.
7. **ch** français est remplacé par **c** ou par **s**: decira, desira 10. 98. — cerchier 17. encercha 119.
8. **ss** est remplacé par **sc**: chascerent 7. 13. chasca 16. 23. adrescez 16. — richesces 19.

B. Voyelles et Diphthongues.

Au lieu de

1. **a**, nous trouvons **e**: mengier 8 (mais mangier 45; cf. la forme provencale menjar. *Bartsch.* Prov. Leseb. 1ère éd. 39. 73.)
2. **a** nous trouvons **ai**: gaigna 1. 40. gaaigner 54; gaaing 158. compaignie 4. 17. messaige 6. 11. montaignes 75. 23. heritaige 14. 42. 110. coraige 196. 18. lignaige 5. 19. aige 21, 142. (aage 145) saige 23. damaige 110 — 145. prestraige 114. outraige 118. compaignons 117. rivaige 77 languaige 196. lai 73. 9. une fois: braz 195.
3. **e** „ „ **a** commancer 1. (mais commencer 2.) antendre 42.
4. **e** „ „ „ **i**: Alixandres 1. — gitier 12. gyter 99. (mais geter 99) cf. prov. getar, gitar; ital. gittare; esp. jitar.

5. **e** nous trouvons **ai**: maimes 86. 123. — chaitis 138.

6. **e** „ „ **ie**: gitierent 12. tiel 28. 116. derechief 53. chastiel 111. mortiel 161. commencierent 24. chies 27. 87. ies 10. (novel 28.)

7. **i** „ „ **e** leons 16. prevez 140. — le français moderne change toujours ē latin en i: lion, privé; cf. brebis, merci; prov. berbitz, it. berbice.

8. **i** „ „ **ei** / **ai** preissent 65. faimes 115. maimes 115. offreimes 115.

9. **i** „ „ **oi**: proier 69. 151.

10. **o** „ „ **u**: sumes 17; sunt 20; secund 99. onurer 134.

11. a.) pour **u** „ „ **o**: plosors 1. sor 4. 7. 18. sot 25. dorer 36. aucone 129, costomes 132. sobitement, 139.

b.) pour **u** „ „ **ou**: sout 12. — sourent 20.

12. **ai** „ „ **a**: nous facons 23; faz.

„ „ „ **e**: fere 6. 39. (mais faire 7) plesoit 19. 23. — pes 98. mes 144. mesons 12. 22. febles 158. nessance 150.

13. **ei** „ „ **ai**: consail 66.

14. **oi** „ „ **e**: crestre 65.

„ „ **ei**: rei 1. 3. 2. 6. 16. — (roi 1. 10. 20. 67.) sei 10. 17. 23 (on rencontre aussi mei dans tous les cas du singul. et du plur.) soi 1. 17. treis 34. trois 33. — mois 7. — quelques mots sont écrits par ai: mai 194. tay 149. say 2 estaient 18. malvais 140. alaient 144. vaisine 144.

15. **ui** nous trouvons **oi**: foirent 5. 13. 25. la foie 75 (la fue 118) la fuie 137.— Ce mot est formé par la syncope de la consonne g; cf. hui (hodie) pui (podium) *Diez*, Gr. I. 424;— li jue p. 136. provenu de jude, du latin judius contraction de judaeus; pluie de pluvia.

16. pour **eu** „ „ a) = **u**: lur 23. 75.

„ „ „ „ b) = **o**: lor 4. 5. 6. 138. seignories 1. dolor 115. plorer 4. plors 5. solement 23. 139. demorer 99. pople 7. 8. orent 25. pot 127. poet 125. *Diez*, Gr. I. 427.

„ „ „ „ c) = **ue**: puet 124. 156.

17. „ **ue** „ „ **oi**: coillir 19. orgoil 19. despoillier 74.

18. „ **ou** „ „ **oe**: loent 26.

„ „ „ „ **oi**: toit 37.

„ „ „ „ **o**: moroit 1.— nos 2. 115. fornaise 14. porrons 17. espose 22. coraige 18. dolor 115. copier 148. torna 4. 6. 19. tot 5. 6. 18. 19. 62. oblier 7. norri 1. 19. coroit 16. iors 2. por 5. 13. 16. 17. 132. dotez 18. 19. 64. boche 14. roge 24.

„ „ „ „ **u**: juer 132.— murut 140.

19. „ **ie** „ „ **ue** / **o**: as suens 89. les sons 89.

„ „ „ „ **oi**: les soens 25. 26.

„ „ „ „ **ei**: seige 79.

„ „ „ „ **e**: sege 83; premers 18. 98. manere 32. 86. perres 28. 36. pere 119. lumeres 3.

2. Dialecte
dont on s'est servi dans les Livres des Machabées.

Dans lequel des trois dialectes principaux — normand, picard et bourguignon — cette traduction a-t-

elle été écrite? D'après l'examen détaillé des formes orthographiques qu'on vient de lire, je n'hésite pas à avancer que les Livres des Machabées sont composés dans le dialecte de Bourgogne; en même temps il y a un certain mélange de formes des deux autres dialectes.

Quant aux consonnes, on remarque d'abord qu'il n'y a guère de forme offrant un caractère principal des trois dialectes, à moins qu'on ne veuille regarder comme picards des mots tels que pecche, peccheresse qui se rencontrent assez souvent sous cette forme et dans lesquels cch représenterait alors k. (v. *M. Wace*, publié par *N. Delius* p. 75.)

Les voyelles simples et combinées, au contraire, exposent dans leurs diverses combinaisons, à côté de quelques formes de Picardie et de Normandie une tendance marquée vers le dialecte bourguignon. Ainsi, le dialecte normand se montre dans les cas suivants où nous trouvons:

u substitué à l'o du français actuel
ou „ „ u „ „ „
u „ „ eu „ „ „
ai „ „ e „ „ „

et le caractère du dialecte de Bourgogne se fait sentir dans des formes qui substituent:

ai à l'a du français actuel
ie „ l'e „ „ „
oi „ l'i „ „ „
eu „ l'o „ „ „
ou „ l'o „ „ „

Mais pour ces deux cas il faut faire cette différence: tandisque les mots que nous avons cités plus haut p. 15 No. 5. No. 10; et p. 16 No. 11 b; p. 17 No. 16 a comme formes de Normandie sont les seuls qui se lisent dans notre manuscrit, nous aurions pu multiplier de beaucoup le nombre des mots et des formes qui indiquent ce qui appartient au dialecte bourguignon. — **Oi** étant employé aussi souvent que **ei** (roi, rei; trois, treis) ces formes ne constatent pas plus l'un que l'autre dialecte; — généralement l'**ai** du français moderne est remplacé par **oi**; nous avons cependant rencontré quelques mots, où se trouve la diphthongue **ai** (malvais; alaient).

Un des traits particuliers du dialecte bourguignon — mettre **ai** où le français actuel n'emploie que **a** — se remarque aussi, il est vrai, dans notre texte (voy. p. 15 No. 2), mais on ne fait usage de cette combinaison de voyelles qu'à la condition, qu'elle soit immédiatement suivie d'un **g** (une fois, c'est un **u** qui suit l'**ai**).

Comparez du reste les Livres des Machabées à Gérars de Viane, un des textes les plus purs pour les formes de Bourgogne vers le milieu du XIII siècle. Ici comme là nous avons les mêmes formes p. ex. **ait**=a; frapier; glorious; orgoil; out; poc=peu; poissant=puissant; pot = peut; solaus = soleil; tochier = toucher.

3. De l'Accent.

Passons à présent à une particularité „assez difficile à éclaircir" comme avait déjà dit M. Leroux de Lincy à propos des Livres des Rois, „et dont je n'ai pas trouvé peut-être la solution complète." Il parle dans

ce passage de l'accent dont presque toutes les voyelles, dans le manuscrit des Quatre Livres des Rois, sont surmontées. On voit cet accent aussi dans les Deux Livres des Machabées, et il a comme dans les Livres des Rois la forme d'un trait fin et délié.

Ayant soigneusement comparé avec le manuscrit des Quatre Livres des Rois les 42 premières pages imprimées de l'édition de M. Leroux, je dois faire remarquer qu'il exagère en disant p. LXXXVII de son Introduction „presque toutes les voyelles sont surmontées de cet accent." Car quoiqu'il en ait encore omis un assez grand nombre, tout ce qu'on peut affirmer c'est que „beaucoup" de ces voyelles sont surmontées d'un accent. L'éditeur des Livres des Rois continue: „J'ai longtemps hésité avant de me prononcer sur l'objet de ces signes et je suis à présent convaincu qu'ils étaient purement euphoniques et servaient au lecteur à règler les intonnations de sa voix."

Examinons donc si cet accent a eu le même objet dans les Livres des Machabées. Nous choisirons au hazard quelques passages des différentes parties de la traduction, du commencement, du milieu et de la fin, p. ex. p. 16 (liv. I. chap. III. v. 6 et 7) „e ses enemís se esloingnerent por paor de lui, e tuít li overer de felonie furent espoente; e saluement fu adrescez en sa maín, e fist a maínt rei lor anuí e alegroit Jacob en ses overes. E a toz j'orz mes serra sís recordemenz en benaícons." En lisant ce passage il est assez difficile de savoir comment ces signes placés sur les voyelles peuvent servir à règler l'intonnation de la voix. Faut-il appuyer sur les mots accentués? Faut-il élever ou faut-

il baisser la voix pour suivre l'intention et entrer dans la pensée du traducteur?

Nous transcrirons en outre les deux passages suivants; p. 128 (liv. II. chap. III. v. 26.) „e dui bachelier apparurent ausi mult tres bel et tres glorios e od mult bele robe qui víndrent pres de lui e le comencíerent a ferir dé ca e de la senz delaíment e batírent le mult fort.“ — Et pag. 194 (liv. II, chap. XV. v. 15.) „.E lors vít que Jeremies estendoit sa maín a mai et me donoit une espéé d'or e me dist: Recois ceste espéé saínte dont de Deu en laquele desconfírras les enemis de mon peuple d'Israel.“

Ayant repassé ensuite avec attention quelques pages des Livres des Rois, il nous faut avouer que nous ne pouvons nous faire une idée de ce que M. Le Roux entend par signes euphoniques servant „à regler l'intonnation de la voix.“ Nous n'avons pu nous convaincre que ces accents aient eu ce but et dans les Livres des Rois et dans les Livres des Machabées.

M. Le Roux continue: „Je dois cependant à l'étude minutieuse que j'ai faite de ces accents une indication philologique qui n'est pas sans importance: c'est que toutes les fois qu'il pouvait y avoir doute sur la manière d'employer l'u ou comme voyelle ou comme consonne, l'accent tonique devait aussitôt faire cesser ce doute; ainsi pag. 4: *Kar sobre sui*, il n'y a pas d'accent parcequ'il ne pouvait y avoir incertitude sur la prononciation de *sui* non plus que pour *duel* ou *Deu*, qui se trouvent un peu plus bas, mais on en trouve sur le mot iú (Juifs) parcequ'on aurait pu lire jv.“ Ici comme ailleurs, l'explication donnée par M. Le Roux n'a guère pu nous

satisfaire, d'autant moins qu'une comparaison faite avec soin du texte que nous donne M. Le Roux avec le manuscrit même nous a montré qu'au commencement il a omis un nombre assez considérable de ces accents (v. sur ce point la remarque à la fin de ce paragraphe p. 28.) et à partir de la page 100 il n'en a pour ainsi dire plus mis du tout. Or, précisément ces accents retranchés prouvent contre la théorie établie par M. Le Roux. Car si *duel*, *Deu* et *sui* n'ont pas d'accents parcequ'il ne pouvait y avoir incertitude sur la prononciation de ces mots, pourquoi y en a-t-il donc sur les mots suivants, sur la prononciation desquels il ne pouvait y avoir doute non plus que sur celle de *duel* etc.

púis: mais púis que il out set anz passed, la mere aturnad un bel present de flur; p. 5.

eúd: icist fíz Deu ad eúd dous muillers; ibd.

úrad: e puis úrad Anna (au haut de la page 6.)

fúd: quant nez fúd Samuel (au bas de la p. 6)

úra: e úra que Deus lur rendist (au milieu de la p. 8)

veúe: perdu aveit la veúe (a. h. d. l. p. 11.)

dise-úit: de quatre vinz anz e dise-úit (a. h. d. l. p. 16.)

iúignez: al char les uns iúignez (a. h. d. l. p. 21.)

úra: pur sa gent de quer úra (a. h. d. l. p. 25.)

úre: la bataille fut à l'úre (ibd.)

n'únt: ne n'únt pas degete tei (a. h. d. l. p. 27.)

Tous ces accents, il est vrai, ont été omis dans le texte publié par M. Le Roux; on les trouve néanmoins dans le manuscrit. — D'un autre côté, M. Le Roux cite **iú** comme ayant un accent pour empêcher de le prononcer **iv**; mais des mots tels que *juges* (= judex; p. 26) et *juger* (= judicare, p. 24) qu'on voit sans

accents sur l'u, en quoi diffèrent-ils de jú (= Judaei)? Du reste, l'u de jú est bien des fois sans accents comme pour exemple p. 21. 68 etc.

Quant aux Livres des Machabées, la „règle de l'u" ne peut point trouver application par la simple raison que cette voyelle ne s'y rencontre jamais surmontée d'un accent.

Comme l'opinion donnée par M. Le Roux sur la nature et l'emploi de ces accents ne nous paraissait plausible ni pour les Quatre Livres des Rois ni pour les Deux Livres des Machabées, nous cherchâmes à trouver une autre solution de ce problème. Et d'abord l'idée se présenta à nous que ces accents avaient peut-être une raison étymologique, c'est-à-dire qu'ils servaient à rappeler l'origine latine des mots français; que c'étaient des *accents toniques*. Des mots tels que les suivants paraissaient un moment venir à l'appui de cette supposition: *aúst* 1. *uíndrent* 2. *deuíndrent* 4. *místrent* 5. *aíment* 11. *demaín* 14. *saintuaíres* 20. *enemís* 25. 27 etc. L'accent devait à ce qu'il nous semblait, empêcher d'appuyer sur la dernière syllabe dans *aíment, uíndrent, místrent* etc. et devait rappeler la provenance latine: *ámant, venérunt, de (in) máne, ínimicus.*—

Mais les exceptions à cette règle étaient si nombreuses et si embarassantes que nous dûmes bientôt renoncer à notre opinion première, p. ex. *nórri* 1. = *nutritus; enfanté* = *infántia; sozdaíment* 4. 23 = *subíta ménte; justice* 13 = *justítia*; *uictoire* 17 = *uictória.*

Et comment expliquer alors des mots avec plusieurs accents: *chaítiveté* 8 = *captívitas*; *naítuite* 150? Que faire

enfin des monosyllabes: *uint* 36. 49. *qui* 38. *mie* 38. 60. *Sire* 51. *mist* 64. *quint* 8. *maint* 8.?

Après avoir senti que de ces différentes sources ne pouvait se tirer le rôle de l'accent dans les Deux Livres des Machabées, je me mis à faire une liste exacte de tous les mots surmontés d'accents et à transcrire ces mêmes mots toutes les fois qu'ils étaient sans accents. C'est à cette étude minutieuse mais peu agréable que je dois l'observation suivante:

L'accent qui se trouve dans les Deux Livres des Machabées est un signe d'orthographe. Il ne fait que remplacer le point sur l'i, surtout si cet i se trouve avant ou après les trois lettres m, n, u.

La raison de ce fait est assez clair; c'est que, dans l'écriture, cet **i** joint à une des lettres **m**, **n**, **u**, n'est pas toujours reconnaissable au premier abord; pour faciliter la lecture, le scribe avait soin de marquer l'**i** d'un accent. Dans bien des cas cette observation m'a été d'une grande utilité pour la lecture de mots tels que *mis* 117 et *mile* 86, 140, qu'on peut, dans un manuscrit, si facilement confondre avec *nus* et *nule* 130; de même *uie* 145. 149 et *iue* p. 136. — Après la combinaison **im**, **in**, **iu**, c'est celle de **it**, **ir** ou **ti**, **ri** sur laquelle devait se placer un accent. Il y a des exceptions à la règle que j'ai établie, mais à côté des mots qui la confirment, elles sont trop peu nombreuses pour la faire révoquer en doute; ou en peut se convaincre par les listes que je donne ci-après; d'ailleurs, il ne faut pas oublier que tous les manuscrits de ces temps reculés montrent des négligences provenant ou de l'ignorance

du scribe ou du degré d'attention et d'intérêt qu'il apportait à son ouvrage.

Pour chaque page des Deux Livres des Machabées j'ai fait deux colonnes. Sur l'une d'elles — celle à gauche — sont des mots surmontés d'accents, sur l'autre— celle à droite— sont les exceptions, c'est à dire les mêmes mots ou, du moins, des combinaisons de voyelles et de consonnes semblables, mais sans accents. Ainsi nous avons:

page 1.	*líures*	puis	page 2.	*uíndrent*	iustifier
	auínt	iusque		*íungstrent*	iudex
	luí	tuit		*racíne*	qui
	uíuoít	coronier		*maínz*	sainte
	tuít	garnison			
	quí	primers		*qui*	issirent
	Cethím			*partímes*	establirent
	maínz	Daire			sires
				voíe	
	murí				
	fírent				
	enfanté				
page 3.	*nauíe*	puis	page 4.	*príncе*	destruit
	fuí	destruit		*íuvencel*	iuda
	uínt	garnies		*deuíndrent*	prime
	cortíne			*tuít*	puis
	oínt	autier		*uínt*	
	estoient			*sozdaíment*	covaita
					uesti
				suspírerent	prist
				marít	
				ploroít	

page 9.			page 10.	
iuda	uirent		*uestimenz*	maint
iuda	Modin		*uindrent*	
sainte	uiuerons		*Modin*	uestirent
mains	ni		*uindrent*	desira
mains			*princes*	firent
chaitiuité	cite		*iuda*	ira
glaiues	gloire		*uit*	
enemis			*rains*	
sainteez				
			cité	
donéé			*cite*	
couchiéé			*Antiochus*	
			fait	

Les mots à gauche nous offrent les combinaisons suivantes:

1) *i* (—*m*, *n*—, —*u*) ou (*m*—, *n*—, *u*—) *i*

2) *i* (—*r*, —*t*) ou (*r*—, *t*—) *i*

3) *i* joint à d'autres lettres.

4) *d'autres lettres surmontées d'accents.* — Quant à l'emploi de l'accent dans le 2me et dans le 3me cas, on comprendra facilement que le scribe ayant une fois pris l'habitude de mettre son accent sur *l'i* toutes les fois que l'omission en aurait pu causer quelque embarras dans la lecture, s'en servait aussi sans y être rigoureusement amené par la raison d'éviter une difficulté à ses lecteurs; enfin, il mettait même quelquefois des accents sur d'autres lettres, surtout sur deux e consecutifs (donéé, couchiéé, contréé).

Nous ne nous occuperons ici ni des deux derniers points ni de la combinaison *i* (—*r*, —*t*) (*r*—, *t*—) *i* qui souffre encore nombre d'exceptions. Mais ce que nous

tenons à faire voir c'est que, la plupart du temps, le premier accouplement de lettres ne manque pas d'accents. Il nous faudrait trop de place pour transcrire tous les mots qui ont des accents et qui remplissent chacune des 198 pages de notre texte, c'est pourquoi nous nous contenterons d'en donner le nombre mais seulement pour les trente premières pages.

	Nombre d'exemples qui confirment la règle.		Nombre d'exemples qui y font exception.
pag. 1	= 8	—	6
„ 2	= 6	—	4
„ 3	= 5	—	3
„ 4	= 6	—	4
„ 5	= 6	—	5
„ 6	= 3	—	4
„ 7	= 4	—	6
„ 8	= 5	—	2
„ 9	= 9	—	4
„ 10	= 8	—	1
„ 11	= 5	—	4
„ 12	= 3	—	9
„ 13	= 6	—	5
„ 14	= 6	—	6
„ 15	= 6	—	3
„ 16	= 14	—	3
„ 17	= 10	—	7
„ 18	= 4	—	3
„ 19	= 0	—	4
„ 20	= 6	—	10
„ 21	= 5	—	7
„ 22	= 3	—	6
„ 23	= 10	—	6
„ 24	= 4	—	9
„ 25	= 4	—	2
„ 26	= 11	—	8
„ 27	= 9	—	2
„ 28	= 2	—	6
„ 29	= 2	—	2
„ 30	= 5	—	5

Le fait que, dans quelques pages, le nombre des exceptions excède celui des mots propres à démontrer la règle, ne doit pas nous induire en erreur; car il y a quantité de pages où ceux-ci sont le double de ceux-là, p. ex. aux pages 34 (8 contre 4) 73 (7 contre 3) p. 86 (8 contre 4) p. 159 (10 contre 2).

Remarque. (Voy. plus haut p. 22.)

Voici les changements qu'il faut faire dans l'édition des Quatre Livres des Rois par M. Le Roux de Lincy.

Ainsi, il faut écrire:

pag. 1.

	avec accent		sans accent
ligne 2 —	Thaír, Effratá	l. 2	Jerobeam, Heliud
„ 3 —	claméé	„ 4	Phenenna
„ 5 —	apeléé . Beth-léém		
„ 6 —	apeléé	„ 6	cite
„ 7 —	apeléé	„ 7	precius, Jesu-Crist
„ 8 —	.	„ 8	sepulchre, pere
„ 9 —		„ 9	real, mere
„ 10 —	cumpáigne		

---

pag. 2.

ligne 2 —	sacréé	l. 1	cite
„ —	ácustumiers	l. 3	depreier
„ 4 —	átitele		
„ 5 —	é, Phinéés, é	l. 4	Hely, evesche

Avec accent.	Sans accent.
ligne 6 — é, é	
„ 8 — é, Anne, úne deshaitéé	ligne 8 deshaitee
	„ 10 desired
„ 11— lignéés, lignáge Leuí	„ 12 especialement, a
	„ 13 desert
	„ 14 celebrer
	„ 15 mescreantes.
	„ 16 la, des
„ 17 — fud au lieu de fut	„ 17 la, la
	„ 18 tresors, precius
„ 19 — éscrist, é, é	
„ 20 — é, Aáron, ú	
„ 21 — é, é	

---

pag. 3.

ligne 1 — é, ícó, é acoustuméément atarjóut	
„ 2 — é, é, bonuréé	ligne 2 amerement
„ 3 — é	„ 3 deporter
„ 4 — áreisuna	
„ 7 — é	„ 8 Hely
„ 9 — ásis, iért, é	„ 9 entree
„ 10— é	„ 10 present
„ 12— acuragéé, é	
„ 13— é	
„ 14— é	„ 14 miserie
„ 16— é, átetid tuz au lieu de tu	
„ 17— préére	„ 17 levres
„ 18— íure	„ 18 evesche

Il serait trop long de relever ainsi que nous venons de le faire, toutes les omissions et toutes les négligences en fait d'accents dont on peut faire un reproche à M. Le Roux pour les 42 premières pages de son édition que nous avons comparées avec le plus grand soin possible. Bornons nous à faire observer qu'il faut lire

à la p. 5. l. 11:	entent	au	lieu	de	entend
p. 6. l. 5:	Sires	„	„	„	Sire
— — l. 11:	ore	„	„	„	or
p. 7. l. 2:	le	„	„	„	li
— — — 7:	nuls	„	„	„	nul
— — —12:	encuntre	„	„	„	encontre
p. 8. l. 2:	servise	„	„	„	service
— — l. 13:	dunt	„	„	„	dont
p. 9. l. 5:	emfes	„	„	„	enfes
— — l. 19:	gloriefierai	„	„	„	glorrifierai
p. 10. l. 8:	muirgent	„	„	„	murgent.
—11. l. 4:	ueillesce	„	„	„	uiellesce
—14. l. 8:	detrencherent	„	„	„	detrenchierent
— — l. 10:	ad	„	„	„	a
— — l. 12:	deu	„	„	„	deus
—15. l. 3:	deit	„	„	„	deist
— — —19:	ces	„	„	„	ses
—16. l. 1:	pur	„	„	„	puis
—21. l. 11:	lur	„	„	„	leur
—22. l. 13:	le	„	„	„	la
— — l. 21:	prestz	„	„	„	pretz
p. 23. l. 1:	ci	„	„	„	si
— — l. 2:	aueit	„	„	„	auoit
p. 24. l. 9:	lur	„	„	„	leur
— — —16:	Philistíim	„	„	„	Philistiens
— — —20:	servise	„	„	„	service

p. 26. l. 10: uíndrent au lieu de uiendrent
p. 27. l. 8: dist „ „ „ dit
p. 29. l. 12: est doit être ajouté après huem
p. 30. l. 5: grant au lien de grand
p. 34. l. 14: dit „ „ „ dist
— — — nostre „ „ „ nostres
— — l. 15: mult „ „ „ moult
p. 35. l. 1: dites „ „ „ distes
— — — 9: fiz „ „ „ filz
p. 37. l. 13: poterent „ „ „ porterent
— — — cels „ „ „ cel
p. 38. l. 1: oi „ „ „ ui
p. 40. l. 5: deu a été omis après rei.
p. 41. l. 3: purrunt au lieu du purront
— — l. 6: sun „ „ „ son
p. 42. l. 2: altre „ „ „ autre
— — l. 13: sei „ „ „ soi.

Comme la „Chrestomathie“ de Bartsch (Leipzig 1866) se trouve probablement déjà entre les mains d'un plus grand nombre de lecteurs que l'édition comparativement chère des Quatre Livres des Rois, faisons remarquer, à cette occasion que le morceau publié par M. Bartsch (p. 43 sq.) a été collationné avec assez de soin par M. Manefeld. Voici, cependant, ce qu'il faut encore changer.

p. 43. l. 26: e en é
urad „ úrad
— 36: e „ é
— 38: asasiez „ asaziez
puis „ púis
p. 44. l. 26: áfebliad „ áfebliád

p. 44. l. 27: einznez en éinznes
quand „ quant
nez „ néz
fud „ fúd
— 28: muel „ muél
ala „ ála
Anne „ A'nne
— 30: Fenenne „ Fenénne
— 37: e „ é
p. 45. l. 2: e „ é
— 4: e „ é
— 30: e „ é
— 31: e „ é
dur „ dúr
— 32: e „ é
— 33: escu „ escú
— 37: teissures „ teissurs
e „ é
— 40: io „ ió
— 41: e „ é
— 45: a „ á
p. 46. l. 2: co, io, e „ có, ió, é
vi „ úi (quel sens vi donnerait-il ici? ce doit être ui, hui = hodie.)
— 6: e „ é
— 10: nies „ níes
— 11: co „ có
— 15: Aminadab „ A'minadab
— 16: e „ é
— 17: Bethleem „ Bethléém

p. 46. l. 18: quand en quant.
— 19. 20: e, e „ é, é
— 21: a un „ á ún
— 29: e „ é
— 31: e, a „ é, á
— 34. 35. 36: e, co, co en é, có, có
p. 47. l. 1. 2: e, a „ é á
— 4: e „ é
— 7. 8: co, co, a, co „ có, có, á, có,
— 11. 12: ici, e, e „ íci, é, é
— 16. 17: e, e „ é, é
— 18: a „ á
— 22: io „ ió
— 26: e, un „ é, uns
— 27: ausez „ áúsez
— 28: ai „ ái
— 29: liun „ líun
— 31: ioue, e, e, e „ íoúe, é, é, é
— 32. 33: e, e „ é, é
— 34: liun, e, urs „ líun, é, úrs
— 36. 38: e, e „ é, é
— 41: a „ á
p. 48. l. 1: poust „ pout
ahaise „ aháise
— 7. 8. 9: e, e, e „ é, é, é
— 11: a, io „ á, ío
— 14: e, a „ é, á
— 15: vienz „ víenz
— 16. 17: e, io „ é, ío
— 18. 19: e, e „ é, é
— 20: e, charuigne „ é, charúigne

p. 48. l.	21: a, e	en	á, é
—	23: i, asemble	„	i, ásemble
— 27.	30: e, e	„	é, é
—	31: e	„	é
—	32: espee	„	espéé
— 34.	35: co, e	„	eó, é
— 36.	39: e, e	„	é, é.

Au bas de la page 47 et 48, M. Manefeld donne comme leçons du manuscrit *ocir*, *aparceue*, *poutt. derz*;— je crois ne pas me tromper en affirmant que le manuscrit porte; *oceit*, *aparceut*, *pout*, *deiz*.

Imprimérie de Guill. Ratz à Jena.